Modalités paiement de votre adhésion Saison 2023 – 2024

Le paiement de votre adhésion doit être finalisé avant le 1er cours. Le mois de septembre est proposé comme mois d'essai. **A partir du 1er octobre** l'inscription est considérée comme définitive.

Vous pouvez adresser vos paiements par courrier à **Thierry Gandon 46 rue de la Noé Pierre 53960 Bonchamps** ou nous l'apporter lors des permanences.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année en fonction des places disponibles (prix de la cotisation : nous consulter).

Le club ne procède à aucun remboursement de cotisation en cours d'année sauf :

- En cas en cas de problème médical impliquant l'arrêt définitif de la natation, justifié par un certificat médical d'un médecin.

- En cas de déménagement ou mutation, justifié par un certificat professionnel.

Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, tout mois commencé étant dû avec un paiement minimum de 100€ correspondant aux frais de gestion et frais de licence FFN.

Le club n'est pas responsable en cas de changement des créneaux horaires, même au cours de la saison ou en cas de fermeture de la piscine pour quelles raisons que ce soit. Il ne pourra donc donner lieu à aucun remboursement.

En cas de difficulté n'hésitez pas à nous contacter par téléphone 07 49 86 76 05 ou par mail contact@stadelavalloisnatation.com.

Stade Lavallois Natation : Fiche de règlement de cotisation – Saison 2023 - 2024

Si vous souhaitez nous envoyer votre cotisation merci de remplir et de joindre cette fiche à votre règlement.

Votre règlement est à remettre soit lors des permanences d'inscriptions qui auront lieu à la piscine en juin et à la rentrée, soit par courrier à : **Thierry Gandon 46 rue de la Noé Pierre 53960 Bonchamps**

Nom Nageur / Nageuse	Prénom	Groupe	Cotisation
		TOTAL avant remise	=
		Remise 10% (à partir de 2 licenciés, étudiants sur justificatif)	-
		Aide ministère des sports Pass'Sport 50€ sur justificatif*	-
		TOTAL A REGLER	=

* Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif pour les bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi.

MERCI D'INDIQUER VOS MODES DE PAIEMENT :

- Chèques à l'ordre du **Stade Lavallois Natation** : (de 1 à 6 chèques), indiquer mois souhaités et montant : oct ……..€/ nov ……..€/ dec ……..€/ janv ……..€/ fev ……..€/ mars ……..€

- Chèques vacances : …… € ou chèque caution
- Coupons sports : …… € ou chèque caution
- Tickets CAF : ……..€ ou chèque caution
- Virement : ……..€ règlement en 1 fois
- Espèces : ……..€ règlement en 1 fois ou complément d'autres modes de paiement
- Autres : …… montant ……€

Nous acceptons les espèces et virement (uniquement si règlement en une fois).
Règlement par chèque à l'ordre du **Stade Lavallois Natation** : de 1 à 6 chèques, indiquer nom et mois au verso d'oct à avril).
Pour les coupons Sport, tickets CAF, tickets Loisirs : chèque de caution possible si vous n'avez pas encore reçus vos coupons à indiquer au verso. Sans retour des coupons les chèques seront encaissés en janvier 2023.